

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juin 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 31 mai, 1 et 2 juin 2022

2022 V.86 Vœu relatif à la Petite Ceinture Ferroviaire.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la lutte contre la pollution est une des priorités de la majorité municipale ;

Considérant la nécessité de favoriser un report modal des transports utilisant des énergies fossiles vers des modes de transports non polluants, non bruyants, économes en énergies afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et aux conditions de vie des parisiens singulièrement pour celles et ceux habitant aux abords du périphérique ;

Considérant la nécessité de construire et d'organiser un schéma cohérent de transport de marchandises non polluant pour préserver le dynamisme économique et social de Paris ;

Considérant la présentation de la future transformation du périphérique engagée qui engendrera, in fine, un report de la circulation automobile vers les transports en commun et du fret routier vers le fret ferroviaire ;

Considérant que la petite ceinture ferroviaire fait partie des solutions à envisager pour organiser ce report du fret routier vers le fret ferroviaire à Paris, en lien avec la création de pôles logistiques multimodaux ;

Considérant qu'à ce titre, la petite ceinture est inscrite au réseau ferré national (RFN), au SDRIF et représente un enjeu stratégique pour notre métropole ;

Considérant que la Mairie de Paris a un intérêt environnemental et économique à ne pas endommager le potentiel ferroviaire de la petite ceinture ferroviaire ;

Considérant que ce site est un potentiel lieu de vie et d'ouverture à la promenade pour les visiteurs, mais que sa vocation première est ferroviaire ;

Considérant la nécessité d'avoir une vision d'ensemble de l'utilisation et de l'aménagement des usages de la petite ceinture, et non une vision parcellaire ;

Considérant la nécessité de développer une mixité des usages sur la petite ceinture ferroviaire, conciliant appropriation des espaces verts exploitables par les parisiens et activité sur rail, afin de tirer au maximum parti du patrimoine de la petite ceinture ;

Considérant que le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), qui s'appuie sur une étude de l'IAURIF, impose le maintien du linéaire et la réversibilité de tout aménagement sur la ligne ;

Considérant la nouvelle version du projet de ZAC Bercy-Charenton qui « ignore totalement la vocation ferroviaire de la Petite Ceinture, étant reléguée comme simple voie verte » selon les mots de l'Association de sauvegarde de la Petite Ceinture ;

Considérant que le projet de ZAC Bercy-Charenton prévoit d'accueillir 3500 habitants et 3900 emplois alors même qu'aucun transport en commun supplémentaire n'est envisagé dans cette zone ;

Considérant la saturation du tramway T3a, la difficulté d'accès de la ligne 8 du métro située de l'autre côté du faisceau de la gare de Lyon, et la distance entre la nouvelle ZAC et la ligne 14, par ailleurs également saturée ;

Considérant l'électrification de la portion de la petite ceinture située dans le parc Martin Luther King au mois d'octobre 2021 et la circulation dès le 14 décembre d'un train DB Cargo France sur cette petite ceinture afin d'approvisionner la centrale à béton Egiom ;

Considérant que la meilleure manière de garantir la réversibilité de la Petite ceinture est de mettre en place une activité ferroviaire douce et ponctuelle sur son tracé ;

Considérant qu'il existe des modalités de valorisation qui permettent de conjuguer les impératifs écologiques de transport, de respect de la biodiversité et la volonté de la Ville d'ouvrir la Petite ceinture au public comme le développement du vélorail, des drisines ou des trains de la découverte, trains expo, train JO ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Philippe Gillet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'un Comité de pilotage soit à nouveau réuni de façon régulière pour permettre une vision globale des transformations en cours sur la petite ceinture ferroviaire, en intégrant tous les acteurs concernés par la gestion et l'avenir de cette infrastructure ferroviaire ;
- Que la réversibilité soit réellement respectée et garantie sur l'intégralité du linéaire ;
- Que, sur le projet de ZAC Bercy Charenton, soit conservé le linéaire de la petite ceinture et que les modes de circulation douce et transports en commun soient privilégiés dans les études de conception à venir ;

- Que dans le cadre de l'occupation temporaire de la future ZAC Bercy-Charenton organisée par Yes We Camp soient intégrés les usages ferroviaires de la petite ceinture ;
- Que soit relancée l'utilisation et l'exploitation de la petite ceinture dans le cadre de projets d'ouverture au public à travers des activités ferroviaires comme le vélorail, les draisines et autres circulations (train de la découverte, train explo, train JO, wagons restaurants...) faisant appel à du matériel roulant non bruyant, écologique, équipé des nouvelles technologies en matière ferroviaire.